

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX**  
**EXTRAIT**  
**du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal**  
**dans sa séance du 23 février 2009 – 21 h 00**  
(Application de l'article L121-17 du Code des Communes)

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

**Présents : MM. MICHEL Bernard -JAUNAIT François – GOUJON Georges – CROIX Gilbert – COUSIN Guy-François- LANGLET Stéphane – GAUMER Yves – LAURIER André – LEBLOND André-Jean-Luc BROSSAS.**  
**Mmes COLONNA Emmanuelle – MARTEL Déborah – PIERCHON Valérie – JOUIN Marie-Claude – ALLEGRE Véronique.**

**Secrétaire de séance : Véronique ALLEGRE**

**1. COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :**

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2008 pour la Commune et pour le budget annexe lotissement. La section de fonctionnement du budget principal est excédentaire de 120.869,84 €, la section d'investissement est excédentaire de 49.859,09 € pour l'exercice 2008, le déficit reporté de l'exercice 2007 étant de 149.289 € il en résulte un déficit global de 99.430 € . Le budget annexe du lotissement est déficitaire de 137.055,27 €.

Les principales dépenses et recettes sont les suivantes :

**Section de Fonctionnement**

**Dépenses**

• Gestion courante	751 587
• Charges financières	15 717
• Charges exceptionnelles	5 552
• Opérations d'ordre	29 250
<b>TOTAL DE DEPENSES</b>	<b>802 106</b>

**Recettes**

• Gestion courante	892 497
• Produits financiers et exceptionnels	30 479
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>922 976</b>

<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>120 869</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (2007)</b>	<b>130 223</b>
<b>Excédent global de la section de fonctionnement</b>	<b>251 092</b>

**Section d'Investissement :**

**Dépenses réelles**

Remb. Emprunt amortissement	29.230
Frais d'études D.U.P – Zone d'activités	11.215
Géomètre giratoire Point du Jour – plantations mairie + square vivier	
Desserte et cour école – sq. du Vivier – rue W. Pyron- Accès foot	37.820
Maison des seniors	143.850
Menuiseries mairie - plafonds école	14.820
Aménagt. Voirie entrée est agglomération – cour Fontaines- enrobés chemin Moinerie – rues Petit Anjou et Liberté	158.570
Desserte eau potable	3.050
Electrification logt. Locatifs Cour Fontaines	15.050
Equipement matériels Services Techniques	6.380
Buts foot + panneaux basket + panneau affichage	11.300

Informatique école + vidéo projecteur mairie	1.160
Mobilier – tapis gym – radios K7 et tableaux école – divers	6.350
Avance trésorerie Association « P'tits Foliosains en Fête »	1.300
<b>Dépenses d'investissement pour l'exercice</b>	<b>440.095</b>
<b>Déficit reporté 2007</b>	<b>149.289</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>589.384</b>

### **Recettes réelles :**

Cession terrain à Habitat 49	29.250
FCTVA	85.102
Taxes locales d'urbanisme	14.465
Affectation résultat 2007	320.240
Dotation de Solidarité Départementale + subv. Vestiaires foot	24.811
D.G.E. (Entrée Est)	13.536
Participation pour voies et réseaux	2.550
<b>Total des Recettes d'investissement</b>	<b>489.954</b>

**Déficit de clôture** **99.430**

En section d'investissement, les dépenses engagées en 2008 et non mandatées s'élèvent à : **77.100**  
 Le budget annexe lotissement, compte tenu des dépenses payées à ce jour et dans l'attente de la vente des terrains, présente un déficit d'investissement de **137.055**

### **2. Affectation du résultat 2008 :**

L'affectation du résultat de l'exercice 2008 doit au moins couvrir le déficit de la section d'investissement, soit 99.430 € auquel doit s'ajouter le montant des dépenses engagées, non mandatées, soit 77.100 €, d'où nécessité d'affecter au minimum 176.530,90 € .

Le résultat positif de clôture étant de **251.092 €** et compte tenu des dépenses d'investissement à engager en 2009, la totalité de l'excédent sera affecté à la section d'investissement.

### **3. Prix de vente du lotissement Chemin Breton 3 :**

Le montant estimé des dépenses est de 1.100.870 euros TTC. Compte tenu du nombre de m2 de terrain cessible en accession libre à la propriété et des lots destinés soit à la location soit à l'accession sociale, le prix de vente du mètre carré de terrain est fixé à **94,50 euros.T.T.C.**

### **4 AVENANT à la CONVENTION DE PARTENARIAT pour financement C.L.S.H. du Bois de Pouillé.**

Dans un but de simplification comptable, le conseil autorise la signature de l'avenant N°1 à la convention de partenariat passée entre les communes de ST JEAN DE LINIERES, SAVENNIERES, STE GEMMES SUR LOIRE , ST MARTIN DU FOUILLOUX et la commune de BOUCHEMAINE désignée commune porteuse du projet pour le financement du Centre de Loisirs sans Hébergement du Bois de Pouillé.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le 24.02.2009**

**Le Maire,**

**Bernard MICHEL**